FOR YOUR ACTION

FACTURATION ELECTRONIQUE

Mesure requise : Inscription auprès d'OB10

Avril 2013

Madame, Monsieur,

Unilever a pris la décision stratégique d'encourager tous ses fournisseurs à migrer vers la facturation électronique. Unilever Europe reçoit des milliers de factures électroniques chaque mois via OB10 provenant de centaines de fournisseurs. La facturation électronique permet notamment un traitement plus rapide et plus efficace des factures pour Unilever et les fournisseurs, et offre de nombreux autres avantages.

À ce jour, Unilever a reçu plus d'un million de factures via OB10. En conséquence, nos fournisseurs ont bénéficié des avantages exceptionnels prouvés suivants:

• Paiements dans les temps améliorés pour vous en tant que fournisseurs d'Unilever
• Pas de factures manquantes ou à renvoyer
• Aucun retard dû au courrier
• Moins d'erreurs de facturation et une meilleure correspondance automatique grâce à des factures plus exactes
• Des commentaires plus rapides de la part d'OB10/IBM en cas de problème de facture
• Une efficacité améliorée grâce au traitement manuel de nos factures
• Visibilité du statut des factures au sein du système de paiement d'Unilever sur le portail d'OB10

Nous vous recommandons fortement de saisir cette opportunité afin de renforcer notre collaboration. Veuillez trouver ci-joint les options disponibles pour envoyer des factures électroniques à Unilever via OB10.

N'oubliez pas notre norme de traitement : pas de bon de commande, pas de règlement. Assurez-vous qu'un bon de commande a bien été émis avant de livrer les biens ou services à Unilever. Le numéro de bon de commande doit figurer sur les factures afin de faciliter le processus de paiement.

Calendrier des prochaines étapes prévues :

Prochains cinq jours	OB10 vous contactera pour vous aider à comprendre le processus de facturation électronique et les options disponibles, ainsi que pour vous aider à prendre une décision éclairée. Si vous choisissez le formulaire Internet, vous pouvez vous inscrire immédiatement et commencer à envoyer des factures électroniques
31 Mai 2013	Vous devez confirmer l'option privilégiée en matière de facturation électronique à OB10 Si vous optez pour la Solution intégrée, OB10 vous contactera pour assurer l'intégration de la solution à votre système.
30 Juin 2013	Vous pouvez commencer à effectuer des transactions par factures électroniques avec Unilever.

Pour plus d'information, veuillez visiter www.ob10.com/unilever_info.

Si vous souhaitez contacter Unilever à propos de ce changement de méthode de travail, ou si vous ne pouvez pas respecter les délais mentionnés, veuillez contacter votre responsable de l'approvisionnement Unilever.

Sincères salutations,

Alan Cane
Directeur des opérations Purchase to Pay

Foire aux questions

Quelles sont les attentes d'Unilever vis-à-vis du fournisseur en termes de facturation électronique ?
La facturation électronique est le moyen privilégié et recommandé par Unilever pour que nos fournisseurs initient le processus de paiement. Nous recommandons fortement et demandons à tous nos fournisseurs de s'inscrire pour prendre part au processus de facturation électronique afin d'améliorer et optimiser le processus de paiement des factures. Les motifs de non-adhésion à ce processus devront être jugés valables et approuvés par le responsable de l'approvisionnement.

La facturation électronique me permettra-t-elle d'être payé dans les temps ?
L'utilisation du service fourni par OB10 permettra de garantir le paiement de vos factures dans les temps en réduisant considérablement le temps de saisie d'une facture dans nos systèmes, en accélérant la résolution de toute erreur ou omission des données de la facture, et en éliminant le risque de perte des factures dans le courrier.

Y-a-t-il des frais associés à ce service ?
Oui, il y a des frais d'adhésion annuels si vous choisissez la solution intégrée ; il y a également des frais de transaction pour chaque facture ou avoir traité par le réseau d'OB10. Les frais de transaction sont fixes, quels que soient le nombre de lignes de facture et la valeur de la facture. Toutefois, ils diminuent progressivement au fur et à mesure du nombre croissant de factures électroniques envoyées par l'intermédiaire du réseau.

Est-ce que Unilever paiera ces frais ?
Unilever ne paie pas vos frais lorsque vous envoyez des factures papier (frais d'impression, d'affranchissement, etc.) et ne sera donc pas responsable des frais encourus pour les factures électroniques. Des études comparatives ont démontré que le passage à la facturation électronique offrait la possibilité d'économiser sur la gestion de la facturation. OB10 vous aidera à choisir l'option la plus rentable pour votre entreprise en fonction de la taille, de la complexité, du volume et de la fréquence prévus des factures.

Que couvrent les frais d'adhésion au service « Solution intégrée » ?
Les frais d'adhésion couvrent le coût de votre installation sur le réseau d'OB10, ainsi que les frais de maintenance généraux du réseau. Il s'agit là de frais annuels, quels que soient le nombre de clients que vous facturez via le réseau ou le volume de factures que vous envoyez.

J'envoie déjà certaines données de facture directement à d'autres clients ; puis-je envoyer les factures EDI/XML directement à Unilever ?
Non, EDI et XML ne sont que des formats de données pour OB10 ; vous pouvez donc utiliser ce format préféré pour envoyer des données à OB10. Unilever ne peut recevoir directement de factures électroniques des fournisseurs (même si ces fournisseurs échangent déjà des informations dans le cadre d'autres programmes d'intégration des fournisseurs, tels que e4US).

J'ai déjà la possibilité de mettre des factures à la disposition de mes clients via Internet en leur permettant de visualiser l'image d'une facture sur Internet. Puis-je faire appel à cette fonctionnalité au lieu d'OB10 ?
Non, le réseau OB10 s'assure que les données que vous envoyez peuvent être chargées dans le système de traitement des paiements d'Unilever (DCIW) et, le cas échéant, reliées à un accusé de réception de marchandises. Proposer à Unilever une image de facture ou la possibilité de télécharger les données dans un format fixe ne répond pas à cette exigence.

Dois-je installer un logiciel ?
Non. Les seuls « logiciels » requis sont les certificats numériques que le service utilise pour authentifier les utilisateurs (un certificat par ordinateur disposant d'un accès au réseau). Vous pouvez choisir d'utiliser un navigateur Internet standard pour charger les

fichiers électroniques créés par votre système de comptabilité existant. Vos clients utilisent le navigateur pour recueillir les factures en attente. Si besoin est, OB10 peut fournir un logiciel en option qui automatisera intégralement le processus de livraison.

Que se passe-t-il si je ne possède pas de système capable de créer des factures électroniques ?
Vous pouvez accéder au site internet sécurisé d'OB10 et créer des factures en ligne en utilisant le générateur de factures en ligne Invoice Generator (IG). Aucune installation de logiciel n'est nécessaire. Tout ce dont vous avez besoin est une connexion Internet et un navigateur standard.

Puis-je envoyer des factures électroniques à tous mes clients via OB10 ?
Oui. Une fois inscrit au réseau OB10, celui-ci vous permet d'envoyer des factures électroniques à n'importe quel client membre du réseau OB10.

Unilever effectuera-t-elle des paiements via OB10 ?
OB10 n'est pas une plateforme de paiement. Unilever continuera à utiliser ses méthodes de paiement actuelles.

Aurai-je besoin de signer un contrat avec OB10 ?
Oui, si vous choisissez d'être un fournisseur membre du réseau, vous signerez un accord spécifique avec OB10. Si vous choisissez d'utiliser un générateur de factures (IG) en ligne, on vous demandera d'accepter les modalités et conditions standard présentées.

Quelle sera la durée du contrat et que se passera-t-il si vous arrêtez de fournir ce service à Unilever pendant la durée du contrat ?
OB10 offre un contrat standard d'une durée de 3 ans. Vous pouvez également demander un contrat d'une durée d'un an. Si votre partenariat commercial avec Unilever prend fin, vous avez la possibilité d'annuler votre contrat OB10 à tout moment. Une fois votre dernière transaction effectuée et votre contrat annulé, aucun autre frais de transaction et d'adhésion ne vous sera facturé.

J'ai bientôt l'intention de changer mon logiciel de facturation, est-ce que je peux attendre ?
L'objectif que nous nous sommes fixé est de faire en sorte que tous les fournisseurs adhèrent au service et envoient des factures dès que possible, idéalement dans les 3 à 6 mois à compter de la transition. Le réseau d'OB10 accepte n'importe quel format de données de factures (voir également l'option Bureau). Vous pouvez adhérer et envoyer vos factures maintenant, et lorsque vous serez prêt à utiliser votre nouveau logiciel, il vous suffira d'informer OB10 des changements affectant la sortie des données. OB10 apportera alors les modifications nécessaires au réseau pour assurer une transition fluide et une transmission de factures sans interruption.

OB10 peut-il travailler avec un personnel technique non anglophone ?
Si vous avez besoin d'une assistance linguistique pour mettre en place votre compte, veuillez appeler le +44 (0) 870 165 7420/7430 et demander une assistance dans les langues suivantes : français, allemand, néerlandais et espagnol. OB10 dispose également de numéros d'assistance pour les clients locaux des pays suivants :

France	*01.70.70.81.00*
Allemagne	*069.222.220.290*
Pays-Bas	*02.07.12.13.85*
Espagne	*09.14.14.14.72*
Irlande	*012.477.709*
Suède	*08.50.57.84.18*
Finlande	*800.118.871*
Danemark	*080.885.818*

Si j'envoie actuellement des factures d'expédition, pourrai-je toujours le faire en ligne via OB10 ?

Oui, à condition que le processus d'expédition européen standard d'Unilever soit respecté. Veuillez contacter le responsable de la mise en œuvre ou le service d'assistance d'OB10 pour obtenir des détails spécifiques.

Si j'utilise l'autofacturation dans le cadre de mon processus commercial pour facturer Unilever, aurai-je toujours la possibilité d'y recourir en ligne via OB10 ?
Non, l'autofacturation n'est pas encore prise en charge par la configuration OB10 d'Unilever.

Peut-on obtenir des informations supplémentaires sur le service OB10 ?
Oui, veuillez consulter le site http://www.ob10.com/Country/uk/unilever_info

Facturation électronique et aperçu de vos options

Rejoignez OB10 et bénéficiez des avantages suivants :

- **Envoi de facture sécurisé et garanti :** plus aucune facture perdue
- **Paiement ponctuel :** vos clients peuvent traiter vos factures plus rapidement
- **Plus de retards :** les factures ne peuvent pas être envoyées avec des informations manquantes, et elles ne peuvent plus arriver sur le mauvais bureau ; aucun traitement manuel n'est nécessaire
- **Connexion en ligne sécurisée :** envoyez facilement vos factures sans logiciel ni matériel informatique supplémentaire
- **Accès et reporting 24h/24 et 7j/7 :** bénéficiez d'un traitement plus transparent et d'une meilleure gestion des flux de trésorerie
- **Conformité fiscale :** conformité légale et fiscale garantie
- **Facturation facile et économique** à tout moment

OB10 propose deux méthodes principales pour envoyer des factures et des avoirs via OB10. Vous pouvez soit envoyer un fichier de données directement à OB10 au moyen de la **Solution Intégrée,** soit créer des factures en ligne à l'aide du **Formulaire en Ligne** via le Portail OB10.

Le présent document explique comment fonctionne la facturation électronique et quelles sont les options à votre disposition.

OptionsOverview_EU, EN, 4/12 © Copyright 2012 OB10. OB10 et le logo OB10 sont des marques de commerce d'OB10 et sont protégées par la loi.

Mode d'emploi

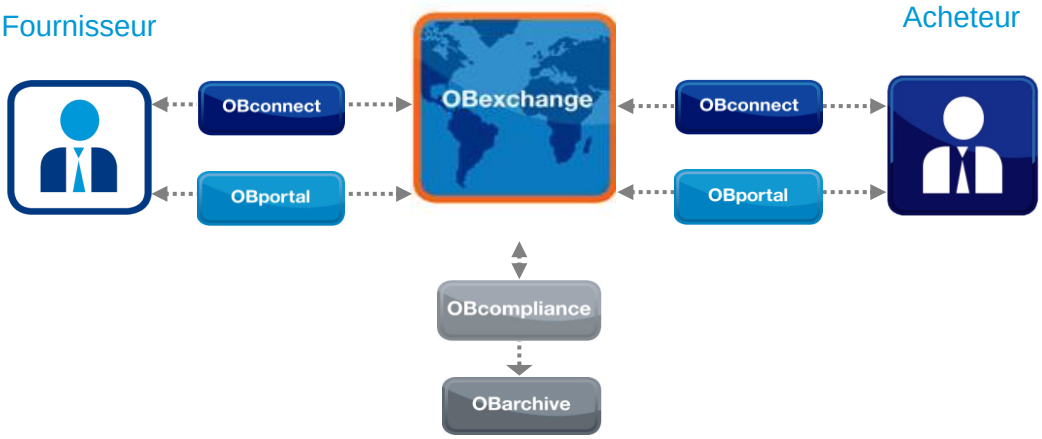

En évitant l'envoi de factures en double et en assurant qu'elles contiennent les informations exigées par le client, nous garantissons un traitement automatisé et direct et permettons un paiement ponctuel. Le portail OB10 vous donne accès aux archives d'OB10 et à un certain nombre de fonctionnalités de reporting.

Veuillez lire attentivement ce document afin de déterminer la meilleure option d'utilisation pour votre société, entre la **Solution Intégrée** ou le **Formulaire en Ligne**.

1. Solution Intégrée : envoi d'un fichier d'extraction de données

Cette option est adaptée aux sociétés qui envoient un grand volume de factures. La Solution Intégrée vous offre un processus totalement automatisé où les données de facture sont directement extraites de votre système de facturation, puis directement envoyées dans les systèmes de gestion de vos clients.

Cela signifie que :

- nous traitons les données dans presque tous les formats souhaités et gérons la conversion des données en fonction des besoins de vos clients
- aucune installation de logiciel ou de matériel informatique n'est requise
- vous pouvez envoyer un seul fichier de données consolidées pour toutes vos factures
- une fois sur le réseau, vous pouvez facilement vous connecter et envoyer des factures à d'autres clients

OptionsOverview_EU, EN, 4/12 © Copyright 2012 OB10. OB10 et le logo OB10 sont des marques de commerce d'OB10 et sont protégées par la loi.

Coûts d'utilisation de la Solution Intégrée

Adhésion annuelle	1 100 €*

Frais de transaction par facture	
De 1 à 20 factures par mois	1,00 €
De 21 à 100 factures par mois	0,80 €
De 101 à 500 factures par mois	0,60 €
De 501 à 2 000 factures par mois	0,44 €
À partir de 2 001 factures par mois	0,32 €

* Des frais de connexion acheteur seront facturés en sus. Les frais annuels couvrent la création et la maintenance de votre compte pour une seule entité fiscale. Si vous avez des entités fiscales multiples, des frais supplémentaires seront à envisager. Ces frais fluctueront en fonction du nombre de formats, de connexions distinctes, etc. Pour en savoir plus, contactez votre représentant OB10. Remarque : les transactions sont facturées sur une base mensuelle en fonction du volume.

Commencer à utiliser la Solution Intégrée

Lorsque votre client vous invite à rejoindre OB10, l'un de nos spécialistes vous guidera à travers le processus d'inscription.

2. Formulaire en Ligne : envoi de factures électroniques via le portail OB10

Le Formulaire en Ligne OB10 est conçu pour les sociétés qui envoient un faible volume de factures à leurs clients chaque année. Le portail vous offre une connexion sécurisée et garantit l'envoi de votre facture à votre client en quelques heures, ce qui lui permet de traiter votre facture et de vous payer rapidement.

Coûts d'utilisation du Formulaire en Ligne

Plusieurs niveaux de tarification sont disponibles pour l'envoi de factures via le Formulaire en Ligne. À l'inscription, tous les fournisseurs utilisant cette option reçoivent automatiquement 12 transactions gratuites.

Au bout d'un an, si vous n'avez pas utilisé toutes vos transactions gratuites, nous recréditerons votre compte de 12 factures à utiliser dans les 12 mois suivants.

Si vous avez utilisé les 12 factures et avez besoin de factures supplémentaires pendant votre première année, il vous sera demandé d'acheter votre premier lot de transactions (25 factures minimum). Vous ne bénéficierez ensuite plus d'autres possibilités de transactions gratuites.

OptionsOverview_EU, EN, 4/12 © Copyright 2012 OB10. OB10 et le logo OB10 sont des marques de commerce d'OB10 et sont protégées par la loi.

Structure tarifaire du Formulaire en Ligne**		
Niveau de transactions	**Transactions**	**€**
1	12	Gratuit*
2	25	35,00
3	50	65,00
4	125	150,00

* Les 12 transactions initiales gratuites sont automatiquement disponibles ; elles peuvent être utilisées sur une période de 12 mois et sont recréditées en fin d'année si elles n'ont pas été utilisées. Si vous avez besoin de réaliser plus de 12 transactions au cours de l'année, vous devrez acheter au moins 25 transactions. À partir de votre premier achat, vous ne bénéficierez ensuite plus de possibilité de transactions gratuites.
** Options de paiement : vous pouvez payer par PayPal ou par Carte Bancaire. Nous acceptons les cartes Visa, Visa Electron, MasterCard, Maestro, Solo et American Express. Nous pouvons également vous envoyer une facture mais vous devrez acheter un minimum de 125 transactions et payer des frais d'administration de 15 %.

Commencer à utiliser le Formulaire en Ligne via le portail OB10

Dans le cadre de votre invitation à rejoindre le réseau OB10, vous recevrez un e-mail expliquant comment vous inscrire. Une fois votre inscription terminée, nous vous enverrons vos identifiants de connexion par e-mail afin que vous puissiez commencer à envoyer des factures électroniques via OB10.

Pour en savoir plus sur OB10, sur la facturation électronique et les options à votre disposition, visitez www.OB10.com ou envoyez-nous un e-mail à l'adresse info@OB10.com.

OptionsOverview_EU, EN, 4/12 © Copyright 2012 OB10. OB10 et le logo OB10 sont des marques de commerce d'OB10 et sont protégées par la loi.